



**HUTCHINSON**

**Le Gué Ory  
72130 Sougé-le-Ganelon**

**Dossier de Demande d'Autorisation  
d'Exploiter du site – Régularisation  
administrative**

**PIECE VI : PLANS**

Rapport

Réf : CACILB151990 / RACILB02237-02

ALW / JPT / JPT

20/01/2017



[www.burgeap.fr](http://www.burgeap.fr)

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

Le présent dossier comporte :

- PIECE I : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
- PIECE II : DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE
- PIECE III : ÉTUDE D'IMPACT
- PIECE IV : ÉTUDE DES DANGERS
- PIECE V : NOTICE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ
- PIECE VI : PLANS**

Ces différentes parties sont interdépendantes les unes des autres et ne peuvent être étudiées séparément.  
Un sommaire détaillé est présenté au début de chacune des parties.

---

Ce dossier a été élaboré par :

BURGEAP – Agence Loire-Bretagne

9 rue du Chêne Lassé

44 800 SAINT-HERBLAIN

La rédaction de ce dossier a été réalisée en collaboration avec Mme GAUDUCHEAU et M. LAUNAY, Service Environnement du site HUTCHINSON de Sougé-le-Ganelon (72).





L'ensemble des données concernant les installations, leurs modes de fonctionnement et les modes d'exploitation émane de la société HUTCHINSON qui en assume la responsabilité et en assure l'authenticité. Ces données ont été vérifiées par HUTCHINSON à la date de rédaction du présent dossier.

## HUTCHINSON

Le Gué Ory  
 72130 Sougé-le-Ganelon

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter du site – Régularisation administrative

### PIECE VI : PLANS

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	19/12/2016	01	A-L. WENES		J-P. LENGLET		J-P. LENGLET	
Mise à jour des échelles selon demandes HUTCHINSON	20/01/2017	02	J-P. LENGLET					

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACILB151990 / RACILB02237-02
Numéro d'affaire :	A26538
Domaine technique :	IC01
Mots clé du thésaurus	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION INDUSTRIE AUTOMOBILE

BURGEAP Agence Loire-Bretagne – site de Nantes  
 9 rue du chêne Lassé - 44800 Saint-Herblain  
 Tél. 33 (0) 2 40 38 67 06 • Fax 33 (0) 2 40 85 68 50  
[agence.de.nantes@burgeap.fr](mailto:agence.de.nantes@burgeap.fr)

Réf : CACILB151990 / RACILB02237-02	
ALW / JPT / JPT	
20/01/2017	Page 3/14

## Avant-propos

La société HUTCHINSON exploite, au lieu-dit « Le Gué Ory » sur la commune de Sougé-le-Ganelon (72), un site de fabrication de systèmes d'étanchéité de carrosserie en caoutchouc ou thermoplastique pour l'industrie automobile.

Ce site est soumis à autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il est actuellement régi par son arrêté préfectoral datant du 14/11/1996, autorisant les activités de transformation de polymères pour un tonnage de 25 t par jour.

La production du site ayant fortement évolué depuis l'obtention de l'arrêté préfectoral en 1996, HUTCHINSON a déposé le 28/07/2014, en préfecture, un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) afin de réajuster la situation du site.

Ce DDAE a été jugé non recevable par l'administration qui a demandé à HUTCHINSON, par courrier daté du 5/02/2015, de compléter son dossier.

Le présent dossier constitue le nouveau DDAE de la société HUTCHINSON pour le site de Sougé-le-Ganelon. Par rapport au DDAE de 2014, l'ensemble des données d'entrée a été revu en fonction de la production réalisée actuellement sur le site. Ces données ont été vérifiées par HUTCHINSON à la date de rédaction du présent dossier.

Ce DDAE est rédigé conformément aux articles R.512-2 à R.512-10 (Livre V - Titre Ier – Chapitre II – section 1) du Code de l'Environnement.

Il comporte les 6 pièces distinctes suivantes :

- Pièce I : Résumé Non Technique, qui synthétise les principaux axes de l'étude et les conclusions obtenues ;
- Pièce II : Dossier Administratif et Technique, présentant le site et le cadre réglementaire de l'étude ;
- Pièce III : Etude d'Impact, permettant d'évaluer les conséquences que peut entraîner le fonctionnement des installations sur l'environnement (hors risque accidentel traité dans l'étude des dangers) ;
- Pièce IV : Etude Des Dangers, qui rend compte de l'examen effectué pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques de l'installation ;
- Pièce V : Notice d'Hygiène et Sécurité, permettant de démontrer et d'assurer la conformité de l'installation aux prescriptions législatives et réglementaires, relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel ;
- Pièce VI : Plans, qui regroupe les différents plans qui ne sont pas intégrés au corps du texte dont notamment les plans réglementaires.

*Nota : Ce dossier constitue un ensemble. En conséquence, toute information prise hors de son contexte peut devenir erronée ou incomplète.*

## SOMMAIRE

Plan 1. Plan à l'échelle 1/25000 <sup>e</sup> avec le rayon d'affichage de l'enquête publique .....	6
Plan 2. Plan au 1/2500 <sup>e</sup> du site et de ses abords dans un rayon de 300 m.....	7
Plan 3. Plan de masse du site au 1/500 <sup>e</sup> .....	8
Plan 4. Plan des réseaux Eaux du site au 1/500 <sup>e</sup> .....	9
Plan 5. Plan des rejets atmosphériques du site au 1/1000 <sup>e</sup> .....	10
Plan 6. Schéma de localisation des stockages sur le site .....	11
Plan 7. Plan de défense Incendie du site au 1/1000 <sup>e</sup> .....	12
Plan 8. Plan des exutoires de fumées présents sur le site au 1/1000 <sup>e</sup> .....	13
Plan 9. Plan de localisation des transformateurs électriques et des coupures Electricité / Gaz du site au 1/1000 <sup>e</sup> .....	14

## **Plan 1. Plan à l'échelle 1/25000<sup>e</sup> avec le rayon d'affichage de l'enquête publique**

Cette annexe contient 1 page.

Le rayon d'affichage retenu pour l'enquête publique est de 3 km car correspondant à la rubrique soumise à autorisation la plus contraignante, c'est-à-dire la rubrique n°2910.A.1.

## **Plan 2. Plan au 1/2500<sup>e</sup> du site et de ses abords dans un rayon de 300 m**

Cette annexe contient 1 page.

Le rayon d'affichage de l'enquête publique étant de 3 km, le 1/10<sup>e</sup> du rayon d'affichage correspond à 300 m autour de l'installation.

## **Plan 3. Plan de masse du site au 1/500<sup>e</sup>**

Cette annexe contient 1 page.

Afin de présenter au mieux l'ensemble des éléments notifiés dans la réglementation, la société HUTCHINSON SNC sollicite pour ce dossier une dérogation à l'article R.512-6 du code de l'environnement pour présentation du plan réglementaire de l'installation et de ses abords à l'échelle 1/500<sup>e</sup> au lieu d'une échelle 1/200<sup>e</sup>.



## **Plan 4. Plan des réseaux Eaux du site au 1/500<sup>e</sup>**

Cette annexe contient 1 page.

## **Plan 5. Plan des rejets atmosphériques du site au 1/1000<sup>e</sup>**

Cette annexe contient 1 page.

## **Plan 6. Schéma de localisation des stockages sur le site**

Cette annexe contient 1 page.

## **Plan 7. Plan de défense Incendie du site au 1/1000<sup>e</sup>**

Cette annexe contient 1 page.

## **Plan 8. Plan des exutoires de fumées présents sur le site au 1/1000<sup>e</sup>**

Cette annexe contient 1 page.

## **Plan 9. Plan de localisation des transformateurs électriques et des coupures Electricité / Gaz du site au 1/1000<sup>e</sup>**

Cette annexe contient 1 page.